

Bureau du 9 février 2004

Décision n° B-2004-2052

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 13, rue Louis Gayet et appartenant à M. Roger Domin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue Louis Gayet à Saint Genis les Ollières, une partie de la propriété de monsieur Domin, située au numéro 13 de cette voie. Il s'agit d'une parcelle de terrain de 330 mètres carrés environ sur laquelle est édifié en partie un bâtiment à usage d'habitation qui devra être démoli en totalité, les travaux de démolition étant évalués à 70 000 €.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Domin céderait le bien en cause, libre de toute occupation ou location, au prix de 150 000 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une demande de permis de démolir le bâtiment.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0499.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 pour un montant de 150 000 € pour l'acquisition et pour un montant de 2 700 € pour les frais d'actes notariés.

5° - La dépense de 70 000 € résultant des travaux de démolition sera financée sur l'exercice 2004 - autorisation de programme n° 346 démolitions de voirie - opération 0346 - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,